

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 11/05/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	MICHAUD Sylvie, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, ZEHNDER Damien qui donne procuration à VERNEREY Samuel,
Absents :	ROLANDEZ Alain, PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance :	VERNEREY Samuel

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06/04/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

I. BUDGET LOTISSEMENT : REPRISE DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Concernant l'affectation du résultat 2016 du budget annexe lotissement, M. le Maire fait part d'une erreur commise dans la délibération n° 2017/059 du 16/03/2017 portant sur le montant total affecté au compte 001R (solde d'exécution d'investissement reporté - section recettes investissements) : 404 720.83 € a été inscrit au lieu de 440 294.41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'apporter la correction nécessaire à l'affectation du résultat, comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2016	422 507,62 €
Affectation au déficit reporté de fonctionnement - compte 002 D	17 786,79 €
Total affecté au compte 001 R	440 294,41 €

Il est précisé en outre que cette erreur n'impacte pas le vote du budget, dont l'ensemble des données chiffrées est exact.

II. VOIRIE : TRAVAUX SECURISATION - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE AU DEPARTEMENT

M. le Maire présente le projet de sécurisation initié avant la création de la commune nouvelle et rappelle que cette question avait posé de nombreuses interrogations sur l'efficacité réelle des mesures mises en place.

Il rappelle en outre la pétition d'administrés, les campagnes de contrôles et le nombre important de procès verbaux dressés pour excès de vitesse.

Après avoir pris connaissance du coût de 9 528 € TTC pour la mise en place de deux zones de rétrécissement visant à faire ralentir les automobilistes (une en zone nord à l'entrée du village, côté Lamoura et une avant l'école en sens montant) et suite à de longs débats sur l'efficacité des systèmes de sécurisation pouvant être installés, le nouveau Conseil Municipal souhaite l'examen de solutions complémentaires ou alternatives.

Puis il décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de solliciter une aide auprès du Département, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour réaliser l'aménagement de sécurisation du village à l'intérieur de l'agglomération.

III. PLAN LOCAL D'URBANISME LES MOLUNES : REMARQUES DE MME LA SOUS-PREFETE

Après avoir rappelé que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Molunes a été approuvé le 16/03/2017, M. le Maire donne lecture du courrier en date du 24/04/2017 de Mme La Sous-Préfète faisant part de plusieurs observations au titre du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal prend acte de ces demandes de régularisation et sollicite le cabinet SOLIHA qui a élaboré le PLU pour procéder aux modifications. Il s'étonne que les remarques n'aient pas été faites en amont et en temps utile par les services de la DDT qui ont été associés à ce dossier.

IV. AGENCE POSTALE COMMUNALE : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Pour assurer le fonctionnement de l'Agence Postale Communale en activité depuis le 04/04/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif catégorie C sur la base de 21 heures hebdomadaires.

Mme Sylvie GROSTABUSSIAT qui occupe ce poste, effectue également diverses tâches du secrétariat de mairie.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité au bénéfice de cet agent administratif sur la base du montant de référence annuel et autorise M. le Maire à l'appliquer selon les coefficients en vigueur.

V. TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la démission de Mme Valérie BAUDVIN, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de supprimer le poste de rédacteur principal 2ème classe à temps non complet, à compter du 1er avril 2017 et présente la mise à jour des effectifs, comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière Administrative			
Rédacteur	B	1	35 heures
Total		1	
Filière Technique			
Adjoint technique 2ème classe	C	3	35 heures
Total		3	

ACCUEIL PUBLIC MAIRIE DES MOLUNES

L'accueil du public à la Mairie des Molunes est désormais assuré par Melle Charline GROSSIORD, recrutée en tant qu'agent contractuel :

- le mardi de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi de 15 h 00 à 17 h 00

VI. CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX : COMMUNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA ST-CLAUDE

Suite au transfert de la médiathèque du Presbytère au 875, Route de Genève, il convient d'actualiser la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude concernant la mise à disposition des locaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, prenant en considération que M. le Maire est par ailleurs Président de la Communauté de Communes, autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe à signer ladite convention.

VII. COURRIERS DIVERS

A) DEMANDE D'EMPLOI D'ETE

M. le Maire donne lecture du courrier reçu le 07/04/2017 de M. Will JUILLAGUET sollicitant un emploi d'été au sein de la commune, disponible à compter du mois de Juin.

Le Conseil Municipal est favorable à la majorité (2 abstentions) à poursuivre l'embauche de jeunes durant l'été, par périodes de 3 semaines.

Afin d'organiser une étroite collaboration dans l'emploi du temps des agents techniques des Molunes et de Septmoncel, M. le Maire propose de les rencontrer tous les lundis de 11h à 12h avec la maire déléguée et les adjoints en charge des travaux.

Les élus sont invités à communiquer par courriel les tâches qu'ils jugent nécessaires de réaliser.

B) ACTIVITE COIFFURE - ACQUISITION MATERIEL

Mme Séverine FUMEY qui propose ses services de coiffeuse une fois par mois dans une salle du Presbytère qu'elle loue, suggère d'acquérir du matériel pour apporter plus de confort à sa clientèle. Elle sollicite la collectivité pour financer ce matériel d'une valeur de 500 € qui restera propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la prise en charge de ce matériel mais souhaite actualiser le montant de participation au titre de la mise à disposition des locaux à 40 € la séance.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) GITE DE LA VIE-NEUVE DES MOLUNES

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec le cabinet d'architectes TARDY aura lieu mercredi 24 mai 2017.

B) LOTISSEMENT "LE GITALET"

Les travaux de finalisation sont en cours de planification, sachant qu'ils étaient à l'origine prévus après le début du chantier de la SEMCODA. Concernant ce projet de construction de 8 pavillons qui seront proposés soit à la location, soit à l'accession à la propriété, la consultation des entreprises est prévue début juin.

L'acte de cession de 8 parcelles sera, quant à lui, signé très prochainement.

Après avoir rappelé les ventes, promesses de vente et pré-réservations, M. le Maire précise qu'il reste 12 parcelles disponibles à la vente.

C) TENUE BUREAUX DE VOTE

Les élus sont invités à remplir les tableaux de tenue des bureaux de vote lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

D) ANIMATION TOUR DE FRANCE

La commune est sollicitée pour organiser une animation lors du passage du Tour de France, Route de la Recla. Les élus en charge du dossier proposent de contacter les associations des Molunes.

Séance levée à 23 h 20

Affiché le 16/05/2017

Le Maire

Raphaël PERRIN

